

## Gratification des PFMP

(Périodes de Formation en Milieu Professionnel)

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée de septembre 2023, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont **valorisées financièrement par l'état**.

Ci-dessous le montant attribué par jour de présence en entreprise et par niveau scolaire :

Lycée Professionnel de Narcé

Responsable  
Bureau des Entreprises

Caroline RICHÉ

Téléphone :  
02.41.54.39.60

Mail :  
[bde-lp-de-narce@ac-nantes.fr](mailto:bde-lp-de-narce@ac-nantes.fr)

449 route de Narcé  
Brain-sur-l'Authion  
49800 LOIRE-AUTHION

Parcours et niveaux de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum
<b>CAP en 2 ans</b>		
1 <sup>ère</sup> année de CAP	10 €	350 €
2 <sup>ème</sup> année de CAP	15 €	525 €
<b>BAC PRO</b>		
2 <sup>nd</sup> e professionnelle	10 €	300 €
1 <sup>ère</sup> professionnelle	15 €	600 €
Terminale professionnelle	20 €	800 €

Pour obtenir cette gratification, vous devez compléter et détacher le coupon-réponse (page de droite) et y joindre les pièces demandées en fonction du :

**CAS N°1** ou **CAS N°2**

**A la fin de la PFMP, l'entreprise devra compléter l'attestation de fin de PFMP que votre fils/fille lui aura transmis(e) avec le nombre de jour de présence et devra obligatoirement être tamponnée et signée par un responsable ou tuteur de l'entreprise.**

Cette attestation devra être remise au professeur principal.

Lorsque le dossier administratif sera complet et que nous aurons l'attestation de fin de stage, nous renseignerons le logiciel prévu à cet effet.

Il y a un délai d'attente de traitement entre la validation et le virement sur le compte bancaire.



**COUPON-RÉPONSE** : (à compléter et à détacher)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### **CAS N°1** :

Allocation versée sur le compte bancaire du **lycéen**

Lycéen mineur

- Copie de la pièce d'identité du jeune  
(recto/verso)
- Copie du livret de famille  
(pages enfant(s) et parent(s))
- RIB du jeune
- Autorisation parentale (à compléter et à signer)
- Si autre (précisez) .....

Lycéen majeur\*

- Copie de la pièce d'identité du jeune (recto/verso)
- RIB du jeune
- Si autre (précisez) .....

\* L'élève majeur doit obligatoirement avoir un compte bancaire, sans cela il ne percevra pas son indemnité et ne pourra pas être versée sur le compte du représentant légal

### **CAS N°2** :

Allocation versée sur le compte bancaire du **représentant légal**

Lycéen mineur

- Copie de la pièce d'identité recto/verso du jeune
- Copie du livret de famille (pages enfant(s) et parent(s))
- RIB du jeune
- Autorisation parentale (à compléter et à signer)
- Si autre (précisez) .....

Toutes les pièces sont à photocopier et à imprimer par vos soins

et téléchargeables sur le site internet du lycée, dans l'onglet « Bureau des Entreprises » en cas de besoin

**Merci de transmettre (le coupon-réponse, les pièces demandées et la convention de stage lorsque le stage aura été validé) au professeur principal**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**